





Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Interrégional

Bresle Yères

Ma candidature au Conseil de Développement 2021-2026

Formulaire en ligne sur : <http://bit.ly/PETRIBY>

Formulaire à compléter, imprimer, signer puis envoyer :

-  Par courrier à : Monsieur Laurent Jacques
Président du PETR Interrégional Bresle Yères
12 avenue Jacques Anquetil 76260 Eu
-  Ou par mail à secretariat@paysbresleyeres.fr

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

CANDIDAT

Vous êtes : Un homme Une femme

Nom * :

Prénom * :

Téléphone(s) :

à minima 1 numéro *

Mobile

Pro

Fixe

Courriel / Email personnel * :

Date de naissance * :

Votre âge

- 18 - 29 ans
 20 - 44 ans
 45 - 59 ans
 60 - 74 ans
 75 ans et plus

Catégories socio-professionnelles selon l'INSEE

- Agriculteurs, exploitants
 Artisans, commerçants, et chefs d'entreprises
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Professions intermédiaires
 Employés
 Ouvriers
 Retraités
 Sans activité professionnelle

Vos domaines d'expertise et centres d'intérêts

- Economique
 Social
 Educatif
 Environnemental
 Scientifique
 Associatif
 Culturel
 Autre :

ADRESSE DU DOMICILE *

N° d'appartement/étage :

Entrée/Bâtiment/Immeuble :

Numéro :

Rue / voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Commune :

VIE PROFESSIONNELLE

Profession * :

Qualité dans l'organisme employeur :

(exemple : directeur, chargé de mission, conducteur de travaux, assistant...)

Nom de l'entreprise * :

Basée à (Lieu) :

Secteur d'activité de l'entreprise :

Nombre de salariés :

* : champs obligatoires

La CCVS traite les données recueillies afin d'assurer le suivi de votre demande. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice ci-jointe.



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Interrégional

Bresle Yères

Ma candidature au Conseil de Développement 2021-2026

Formulaire en ligne sur : <http://bit.ly/PETRIBY>

Question 1 : Quelles activités exercez-vous sur le territoire, autres que votre activité professionnelle ?

Exemple 1 : Président de l'association [...] siégeant à [...], comptant [...] membres et dont les activités principales sont [...].

Exemple 2 : Pratique de la course à pieds, bénévole à la bibliothèque de [...]

Texte de quelques lignes.

Question 2 : Avez-vous déjà participé à une instance de débat ? oui non

Si oui, préciser laquelle :

Exemple conseil de quartier, conseil municipal, amicale de locataires, associations etc.)

Résumez en quelques lignes vos motivations pour participer au conseil de développement :

Texte de quelques lignes ou lettre de motivation sur papier libre à joindre.

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

(cases à cocher)

- je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.
- j'ai pris connaissance des conditions de candidatures et des critères de sélection des membres du Conseil de Développement du PETR Interrégional Bresle Yères et je les accepte sans réserve.

Fait le : _____

à : _____

Signature _____

NOTICE / REGLEMENT

Vous souhaitez vous investir et réfléchir avec d'autres habitants et acteurs locaux, aux projets structurants pour le territoire, candidatez afin d'intégrer le conseil de développement, instance citoyenne, force de proposition auprès de vos élus locaux.

Le formulaire est téléchargeable sur <http://bit.ly/PETRIBY> ou disponible sur demande. Il doit être complété, signé et envoyé par mail à secretariat@paysbresleteres.fr ou par courrier à :

Monsieur Laurent Jacques,
Président du PETR Interrégional Bresle Yères
12 avenue Jacques Anquetil 76260 Eu



Un conseil de développement c'est quoi ?

Le conseil de développement est composé de citoyen(ne)s et remplit une mission consultative auprès du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Interrégional Bresle Yères.

Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers, sans mandat politique, qui expriment des idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et des habitants.

Il permet de construire collectivement des avis, notamment en matière d'urbanisme, et faire des propositions aux élu(e)s sur de nombreux sujets.

En savoir plus sur le PETR : [https://www.villes-soeurs.fr/votre-communaute-de-](https://www.villes-soeurs.fr/votre-communaute-de-communes/linstitution/pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr/)

[communes/linstitution/pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr/](https://www.villes-soeurs.fr/votre-communaute-de-communes/linstitution/pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr/)

Pourquoi s'investir ?

Tout citoyen est fondé à s'**exprimer**, et à **jouer un rôle** dans l'élaboration des **décisions** qui concernent l'**avenir** de leur territoire. Les points de vue de tous les habitants viennent compléter les **expertises techniques** et **politiques** sur l'ensemble des sujets liés aux politiques publiques ; mobilité, transition écologique, économie, emploi, numérique, culture, santé, logement, les sujets sont nombreux.

Critères de candidatures

- Avoir plus de 18 ans,
- Ne pas détenir de mandat d'élu communautaire.

Vos engagements

- Participer régulièrement aux activités du conseil de développement de 2021 à 2026,
- Être force de proposition et être capable de produire des contenus tenant compte des aspirations et des contraintes du territoire,
- Habiter une commune située sur le territoire du PETR.

Aucun préalable n'est exigé, le but est de garantir au sein de l'instance la représentation du territoire la plus diversifiée.

Date limite : déposer le dossier de candidature en ligne ou par courrier avant le 6 septembre 2021.

Critères de sélection

Le comité syndical étudiera, en concertation avec les communautés de communes qui le composent toutes les candidatures. Les candidatures seront étudiées au regard de critères définis par les textes réglementaires, avec le souhait d'installer une assemblée plénière la plus diversifiées possible :

- Représentation de la diversité des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.
- Parité femme-homme de telle sorte que l'écart de représentation entre les 2 sexes ne soit pas supérieur à 1
- Représentation de la population selon les différentes classes d'âges

Organisation d'un conseil

- Le conseil de développement est composé au maximum de 30 membres volontaires.
- Le conseil de développement désignera parmi ses membres un rapporteur ou 2 rapporteurs chargés de la structuration des travaux et des communications avec le comité syndical.
- L'assemblée plénière devrait se réunir 3 à 4 fois par an.
- Le conseil de développement pourra décider de la création de commission thématique et les organiser librement.

Données personnelles

Ce formulaire fait l'objet d'un traitement informatisé afin de traiter votre candidature Les données sont destinées à la Communauté de Communes des Villes Soeurs et au PETR Interrégional Bresle Yères. En complétant ce formulaire et en le soumettant, vous consentez au traitement de vos informations et données à caractère personnelles. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@villes-soeurs.fr

Contact : Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) 12 avenue Jacques Anquetil 76260 Eu.

En savoir plus <https://www.villes-soeurs.fr/donnees-personnelles>